

L'Europass Mobilité



L'Europass Mobilité est délivré à toute personne ayant eu une expérience de mobilité dans le cadre d'un apprentissage, d'une formation ou d'un stage en Europe(*) quel que soit son âge ou son niveau de formation.

L'Europass mobilité décrit les objectifs de la formation, les matières apprises et surtout les nouvelles compétences acquises lors de votre séjour à l'étranger. C'est une preuve officielle du succès de votre parcours européen.

Il concerne les personnes qui partent se former grâce au financement européens du programme **Erasmus +** mais aussi des séjours financés par d'autres sources, nationales ou régionales... tels que les stages en entreprises, les échanges scolaires, les immersions linguistiques dans le cadre du Plan Marshall.

Quatre critères sont indispensables pour pouvoir bénéficier du document : une durée de séjour minimum en fonction des objectifs, un partenariat entre organisme d'envoi et d'accueil, des objectifs précis de formation et le suivi sur place par un tuteur.

(*) 34 pays européens participent à Europass : il s'agit des 28 membres de l'Union européenne, des pays membres de l'Espace Economique Européen (Norvège, Islande, Lichtenstein) et des pays candidats (Serbie, Turquie, FRY Macédoine).

Editeur responsable Albert Renard, directeur Agence aef-europe - Conception graphique Quentin Van Gysel pour www.contrecourant.be



Le supplément au diplôme

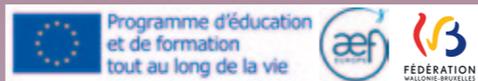
Le Supplément au diplôme est un document personnel qui accompagne votre diplôme d'études supérieures. En Fédération Wallonie-Bruxelles, ce document est automatiquement et gratuitement délivré par les universités, les Hautes Ecoles, les Ecoles supérieures des Arts ainsi que les établissements de promotion sociale concernés.

Il contient des informations détaillées sur votre parcours académique, il est donc personnel et délivré par les établissements en même temps que le diplôme qu'il complète.

Le supplément au diplôme offre plus de transparence en matière d'enseignement supérieur en Europe. Il contribue à une meilleure lisibilité des diplômes de l'enseignement supérieur, particulièrement hors des pays où ils sont délivrés.

Contact : Centre Europass Belgique francophone
111, Chaussée de Charleroi 1060 Bruxelles. Tél : 02 542 62 78
europass@aef-europe.be

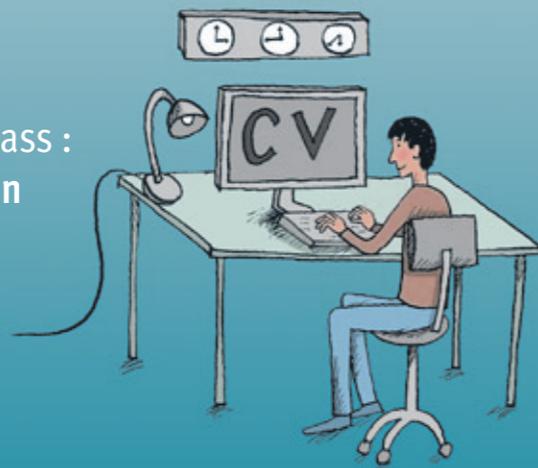
www.moneuropass.be



Cinq documents
pour exprimer
clairement
vos compétences
et qualifications
en Europe



Le Curriculum Vitae Europass : une nouvelle présentation de vos compétences



Le CV Europass est un document qui se présente sous une forme unique et standardisée à l'échelle européenne et ce quelque soit la langue que vous choisissez pour le compléter. Depuis 2005 plus de 25 millions de CV ont été rédigés en ligne et en 2013, plusieurs nouveautés ont été apportées pour améliorer la lisibilité du CV Europass.

Le CV Europass est clair, précis et gratuit. Il vous offre la possibilité de décrire de manière harmonisée votre parcours scolaire, vos expériences professionnelles, vos connaissances linguistiques ainsi que des aspects relatifs à votre vie sociale.

Utilisez les tutoriels en ligne pour vous aider à remplir les différentes rubriques. Une fois complété, vous pouvez visualiser la mise en page, sauvegarder le PDF sur votre PC ou imprimer le document. Un conseil : en choisissant le format « Adobe PdfXml » vous pourrez aisément mettre votre CV à jour sans devoir réintroduire toutes les informations sauvegardées.

Nouveauté : le passeport européen de compétences

Il s'agit d'un dossier en ligne qui peut contenir différentes copies au format PDF de vos documents personnels tels que diplômes, certificats, attestations d'emploi,... bref tout document susceptible d'intéresser vos futurs employeurs.

Le passeport de langues



Le Passeport européen de langues est un document dans lequel les citoyens qui apprennent ou ont appris une langue – à l'école ou en dehors du système scolaire – peuvent décrire de manière précise leurs capacités linguistiques.

Tout comme le CV Europass, il se complète en ligne et est disponible sur le portail européen Europass : www.europass.cedefop.europa.eu.

L'utilisateur le complète individuellement en évaluant de la manière la plus objective possible ses connaissances linguistiques tant orales qu'écrites. L'utilisation du cadre européen commun de référence (CECR) vous permet de définir votre niveau de connaissance grâce à sa grille d'autoévaluation. Que vous soyez au niveau élémentaire (A1 ou A2), utilisateur indépendant (B1 ou B2) ou encore utilisateur expérimenté (C1 ou C2) prenez le temps de vous situer sur cette grille qui détaille avec précision vos réelles capacités linguistiques.

Un conseil : ne vous limitez pas aux langues étudiées dans le cadre scolaire, mettez aussi en évidence les langues que vous avez apprises en famille, lors d'un stage ou d'une période d'études à l'étranger.

Le supplément au certificat



Il s'agit d'un document octroyé aux personnes ayant obtenu un certificat suite à une formation technique ou professionnelle, ou à l'obtention d'un titre de compétence auprès du consortium de validation des compétences.

Basé sur un canevas européen et délivré par les opérateurs publics d'enseignement et de formation, il complète le certificat en décrivant de manière plus détaillée les qualifications obtenues et les compétences acquises.

Le supplément au certificat Europass ne garantit pas une reconnaissance formelle de votre certificat à l'étranger.

Il facilite la compréhension des qualifications acquises et peut aider à poursuivre une formation complémentaire tant en Belgique qu'à l'étranger. Il contient plusieurs types d'informations : notamment l'intitulé de votre certificat et sa traduction en néerlandais, allemand et anglais. Il présente le relevé de vos compétences acquises et une description des secteurs d'activités et le cas échéant des types d'emplois qui vous sont accessibles.

Outil de transparence dans le monde de la formation professionnelle, ce document détaille selon un canevas standardisé vos compétences et votre degré de qualification partout en Europe.